



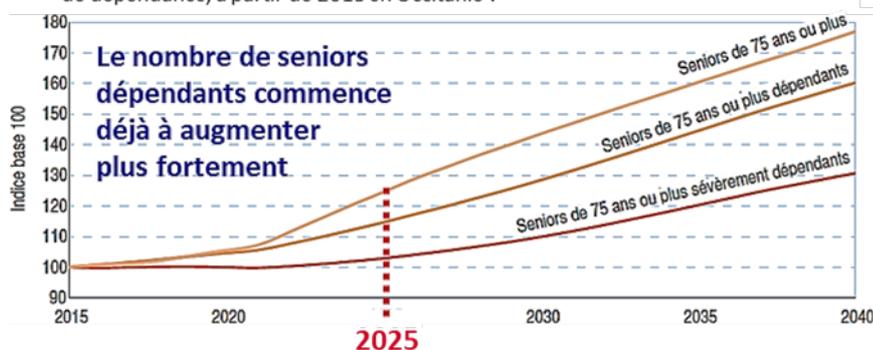
Des solutions concrètes au service de nos aînés et de tous les aidants

L'Occitanie est particulièrement marquée par les enjeux liés au vieillissement. Pour favoriser la prise en charge et l'accompagnement de nos aînés et soutenir leurs proches aidants, l'ARS soutient et finance de nombreuses initiatives portées par des acteurs sanitaires et médico-sociaux. La Journée nationale des aidants, célébrée le 6 octobre, ainsi que la Semaine bleue, qui se poursuit jusqu'au 12 octobre, sont l'occasion d'illustrer cet engagement au travers de quelques exemples d'actions concrètes, déployées au cœur de nos territoires et au plus près des besoins.

Les enjeux du vieillissement en Occitanie

En Occitanie, près d'un tiers de la population aura plus de 60 ans d'ici 2030. En 2019, 230 000 habitants d'Occitanie étaient âgés de 85 ans ou plus, soit 3,9 % de la population régionale (avec de fortes disparités territoriales) contre 3,3 % au niveau national. En 2040, ces personnes âgées de 85 ans et plus représenteront 6,3 % de la population de notre région (soit plus de 400 000 personnes). C'est un défi majeur en matière de santé et d'accompagnement médico-social. L'augmentation du nombre de personnes âgées fragiles ou en perte d'autonomie implique de renforcer l'offre de soins de proximité, de soutenir les aidants familiaux et de développer des solutions innovantes pour mieux répondre aux besoins de nos séniors. Face à ce défi, l'ARS Occitanie, les conseils départementaux et l'ensemble des acteurs du grand âge, sont mobilisés activement, au service de nos aînés et de leurs proches.

Évolution du nombre de séniors, selon le niveau de dépendance, à partir de 2015 en Occitanie :



Source : Insee, Omphale 2017 et projections de personnes âgées dépendantes

Source :



81%
des personnes
âgées de
85 ans ou
plus vivent
à domicile

1. Des solutions pour soutenir les aidants : ils sont des piliers du maintien à domicile

Véritables piliers du maintien à domicile, les proches aidants accompagnent au quotidien leurs proches en perte d'autonomie, souvent au prix de leur propre santé et de leur équilibre de vie. Pour répondre aux besoins de ces aidants, plusieurs solutions concrètes sont proposées pour offrir du répit, du soutien psychologique et un meilleur accompagnement.

Les plateformes d'accompagnement et de répit sont au cœur de ce dispositif. En 2024, plus de 5 100 aidants ont bénéficié de leurs services. Grâce au dispositif « Temps libéré », un professionnel intervient auprès de la personne aidée, afin de permettre à l'aidant habituel de souffler quelques heures, en toute sérénité. Près de 20 000 heures de répit à domicile ont été délivrées gratuitement pour les aidants pour favoriser ces périodes de répit.

D'autres solutions peuvent alléger le quotidien :

- **L'accueil de nuit en EHPAD**, expérimenté dans l'Aveyron et la Haute-Garonne, répond à un besoin spécifique : offrir du répit aux aidants la nuit, tout en assurant un cadre sécurisé aux personnes âgées qui ne peuvent rester seules.
- En cas d'absence soudaine et imprévue du proche aidant (hospitalisation...), **l'hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation**, sans reste à charge pour les personnes de 60 ans et plus, offre un accueil temporaire en EHPAD à la personne âgée aidée.
- Parce que l'épuisement des aidants peut aussi être psychologique, **la Ligne Écoute Aidants** (0806 806 830) apporte un soutien, confidentiel et anonyme, chaque soir de 18 h à 22 h.

Enfin, la dynamique territoriale se renforce avec le déploiement progressif de Pôles Partenaires Aidants. Ces structures locales facilitent **l'accès aux solutions de répit**. Ces pôles favorisent aussi la mise en réseau des acteurs et ils garantissent une meilleure coordination au service des familles.

À travers le soutien apporté à ces diverses initiatives, l'ARS Occitanie affirme son engagement à préserver la santé et la qualité de vie des aidants, en reconnaissant pleinement leur rôle indispensable auprès des personnes âgées en perte d'autonomie.

Pour en savoir plus :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/accompagnement-et-soutien-des-aidants-en-occitanie#:~:text=Une%20%C3%A9quipe%20de%20psychologues%20sensibilis%C3%A9s,totalit%C3%A9%20par%20l'ARS%20Occitanie>

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr @ARS_OC

Contacts presse ARS :

Vincent DROCHON

Sébastien PAGEAU

Anne CIANFARANI

04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)

vincent.drochon@ars.sante.fr

04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)

sebastien.pageau@ars.sante.fr

05 34 30 25 39 / 07 60 37 01 19 (Toulouse)

anne.cianfarani@ars.sante.fr

2. Des solutions pour sécuriser la prise en charge de nos aînés à domicile comme en Ehpad

Pour favoriser un retour sécurisé à domicile après l'hospitalisation d'une personne âgée, un nouveau dispositif propose désormais un hébergement temporaire en EHPAD avant de rentrer chez soi. Cet hébergement temporaire en sortie d'hospitalisation, financé par l'ARS Occitanie, offre aux personnes âgées une solution d'accueil transitoire en EHPAD après une hospitalisation ou en cas d'indisponibilité soudaine de leur aidant.

Cet accueil en EHPAD est proposé pour une durée maximale de trente jours, renouvelable une fois, sans aucun reste à charge pour le bénéficiaire. Ce dispositif peut être mobilisé dans les situations suivantes :

- Lorsque le retour à domicile de la personne âgée est momentanément impossible après une hospitalisation, mais que pour autant son état de santé ne nécessite plus de soins médicaux hospitaliers.
- Ce dispositif est également accessible lorsque son aidant se trouve soudainement dans l'incapacité de continuer à accompagner son proche en perte d'autonomie.

L'objectif est double : éviter les séjours prolongés à l'hôpital, qui peuvent fragiliser l'autonomie des personnes âgées, et prévenir les ré-hospitalisations. Il s'agit donc d'un dispositif d'urgence, distinct de l'hébergement temporaire classique en EHPAD, qui répond davantage aux besoins planifiés de répit ou d'absence programmée des aidants. Pour en bénéficier, la demande peut être initiée par l'établissement hospitalier directement via le site Via Trajectoire lorsqu'il s'agit d'une sortie d'hospitalisation. Depuis le domicile, elle peut être formulée par le médecin traitant, un professionnel de santé libéral, un service de soins à domicile ou encore par l'aidant lui-même, par le biais de la même plateforme. A ce jour en Occitanie, 70 EHPAD dans 12 départements ont répondu à l'appel à manifestation d'intérêt de l'ARS et proposent déjà 107 places dédiées.

Pour en savoir plus :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/un-nouveau-dispositif-dhebergement-temporaire-pour-accompagner-les-personnes-agees-apres-une>

Derrière le slogan « **Le choix de vieillir chez moi** », les **centres de ressources territoriaux déployés en Occitanie sont des dispositifs complémentaires qui visent à permettre aux personnes âgées en perte d'autonomie de rester à domicile quand les aides habituelles ne suffisent plus**. Ces équipes proposent un accompagnement renforcé par des professionnels du grand âge (ergothérapeutes, soignants, animateurs...). Leur mission : sécuriser le quotidien (aménagement du logement, téléassistance, consultations, prévention) et maintenir le lien social (activités conviviales, soutien aux aidants).



Ces dispositifs s'adressent aux plus de 60 ans fragilisés, notamment après une hospitalisation, ainsi qu'à leurs proches. L'accès se fait via le médecin traitant ou directement auprès du Centre de ressources territorial local.

En 2025, 22 Centres de ressources territoriaux sont déjà actifs dans toute la région. Ils seront 33 en 2026, avec un objectif fixé à 50 d'ici 2028. « Le choix de vieillir chez moi » incarne une nouvelle réponse pour concilier sécurité, autonomie et vie sociale, afin de permettre aux seniors en perte d'autonomie qui le souhaitent, de rester chez eux le plus longtemps possible.

Pour en savoir plus :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/des-nouvelles-solutions-pour-avoir-le-choix-de-vieillir-chez-soi>

Des infirmières en astreinte la nuit entre plusieurs EHPAD pour garantir la continuité des soins et éviter les transferts inappropriés vers les services d'urgence

En Occitanie, l'ARS soutient le déploiement de dispositifs d'infirmiers mutualisés entre EHPAD afin d'assurer une présence de nuit, en astreinte ou en garde. Ce dispositif vise à garantir la continuité des soins, sécuriser la prise en charge nocturne des résidents et éviter des transferts inappropriés vers les services d'urgence.

Aujourd'hui, près de 500 EHPAD de la région, soit plus de 60 % des établissements, en bénéficient déjà, couvrant environ 38 000 résidents grâce à 68 dispositifs mutualisés. Leur mise en place repose sur la mobilisation conjointe de nombreux acteurs du secteur sanitaire et médico-social (EHPAD, hôpitaux, HAD, SSIAD, associations, URPS infirmiers avec le projet DIANE). Ce déploiement, financé par l'ARS à hauteur de 3,43 M€, s'inscrit dans une dynamique engagée depuis plus de 7 ans et poursuit une ambition claire : permettre, à terme, l'intervention d'un infirmier la nuit dans chaque EHPAD de la région.

3. Des solutions pour le repérage et la prévention de la perte d'autonomie le plus tôt possible



En Occitanie, parmi les mesures phares, l'ARS soutient activement le programme ICOPE qui vise à détecter précocement la fragilité à partir de 60 ans, et à engager des actions ciblées pour préserver les capacités fonctionnelles des seniors. Développé dans le cadre d'une expérimentation régionale depuis 2019, ce programme bénéficie de l'expertise du Gérotopôle du CHU de Toulouse pour l'ensemble de nos 13 départements. Dans notre région 30 000 seniors ont déjà pu en bénéficier et 5000 professionnels ont été formés en intégrant la prévention de la fragilité dans leurs pratiques.

Ce succès du déploiement du programme ICOPE en Occitanie s'appuie sur la mobilisation très active sur le terrain de nombreux acteurs de santé comme les Communautés professionnelles territoriales de santé, les maisons de santé pluriprofessionnelles, et l'engagement des animateurs de territoire et des professionnels de santé de toute la région au plus près des besoins de nos seniors. Soutenu par le Ministère de la Santé, le programme ICOPE est aujourd'hui généralisé à l'échelle nationale.

Pour en savoir plus :

<https://www.icope.fr/ma-sante-avec-icope>

Le **plan régional antichute** est un autre exemple d'action en faveur du maintien de l'Autonomie : il s'appuie sur la coopération avec les CARSAT, Conseils départementaux, le Gérontopôle du CHU de Toulouse, pour repérer les risques, sensibiliser les intervenants, promouvoir l'activité physique adaptée et mettre en œuvre des programmes d'équilibre. L'enjeu majeur consiste à sensibiliser à la prévention des chutes les professionnels de santé et intervenant au domicile des personnes et de leur faire connaître des outils simples de repérage et d'évaluation du risque de chute. En Occitanie, ces chutes sont responsables de 13400 hospitalisations et 976 décès chaque année (2021) et constituent un risque grave pour la santé des personnes âgées.

Pour en savoir plus :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/plan-regional-antichute-des-personnes-agees-1#:~:text=Depuis%20f%C3%A9vrier%202021%2C%20l'ARS,de%20plus%20de%2065%20ans.>

4. Des solutions pour moderniser et inventer l'Ehpad de demain

En Occitanie, l'ARS, en partenariat avec les conseils départementaux, se mobilise pour accompagner la transformation des EHPAD afin de mieux répondre aux besoins et aux aspirations des personnes âgées. L'objectif : faire émerger des lieux de vie plus ouverts, repensés pour encourager l'autonomie, préserver la santé et garantir la dignité de chacun.



Financé par
l'Union européenne
NextGenerationEU

Le Ségur Investissements a été un véritable catalyseur pour le soutien aux projets d'investissement en EHPAD entre 2021 et 2024.

Grâce à un financement exceptionnel de 100,4 M€ issu du Plan National de Relance et de Résilience alloué par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) complété par près de 67M€ investis par l'ARS Occitanie,

nous avons pu ainsi soutenir 129 projets de reconstruction et de rénovation d'EHPAD dans nos 13 départements. À ce jour, 39 EHPAD ont déjà été modernisés ou reconstruits, et les travaux sont en cours pour 41 autres établissements ! ([Consultez les exemples de projets près de chez vous dans nos départements](#))

Pour en savoir plus :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/exemples-de-projets-deja-mis-en-service>

Depuis 2021, l'Agence Régionale de Santé d'Occitanie soutient activement le développement **des tiers-lieux en EHPAD**, grâce aux fonds du Ségur Investissements issus du Plan National de Relance et de Résilience, pilotés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.

Dans dix départements de la région, 19 projets innovants ont vu le jour, portés par des établissements désireux d'ouvrir leurs portes sur leur territoire ([consultez la cartographie des tiers lieux en EHPAD en Occitanie](#)). Ces tiers-lieux en EHPAD ont pour vocation de créer des espaces d'accueil ouverts à tous, favorisant les rencontres intergénérationnelles, les échanges et la participation citoyenne.

Cafés partagés, cantines solidaires, espaces associatifs ou culturels accueillant expositions, ateliers et concerts : ces initiatives redonnent aux EHPAD une place centrale dans la vie locale.

Pour en savoir plus :

[Transformer l'Ehpad de demain | Agence régionale de santé Occitanie](#)

https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2022-01/2022_01_21_CP_10-TIERS-LIEUX.PDF